



Les travaux de la CAP ont repris ce matin.

**Suite à l'intervention des élu.es CGT** hier après midi, l'administration a accepté la demande formulée en intersyndicale.

Afin de respecter la règle du surnombre concernant le recrutement des contractuels handicapés, **par rapport au projet du mouvement de mutations B, les départements suivants obtiennent une affectation supplémentaire (en liste normale) en catégorie B au 01/09/2019 :**

- Aisne
- Aude
- Lot et Garonne
- Mayenne
- Nièvre
- Vendée

**Colonne de droite publique:** [En direct des CAP Nationales](#)

**Public:** [Mobilité](#)

[CAP B](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

